

## **AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) n°2023 – ARS/CD/PA-48-01**

### **POUR LE CHOIX DU FUTUR REPRENEUR DE L'AUTORISATION DE L'EHPAD LES TROIS SOURCES à MEYRUEIS**

#### **Autorités compétentes pour l'appel à candidatures :**

Agence régionale de santé Occitanie  
Délégation départementale de la Lozère  
1, Avenue du Père Coudrin  
Immeuble "Le Torrent"- 2ème étage  
CS 90136  
48005 MENDE Cedex

Conseil Départemental de la Lozère  
4 rue de la Rovère  
48000 MENDE

#### **Clôture de l'AMI: lundi 31 juillet 2023**

#### **1- Objet de l'appel à manifestation d'intérêt**

L'Agence Régionale de Santé Occitanie et le Conseil départemental de la Lozère autorités compétentes en vertu de l'article L313-3 d) du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) pour délivrer l'autorisation, ouvrent un appel à manifestation d'intérêt pour le choix du futur repreneur de l'autorisation de l'EHPAD Les Trois Sources à Meyrueis (48150).

Au terme d'une mise sous administration provisoire décidée par l'Agence Régionale de Santé Occitanie et le Conseil départemental suite à inspection, cet appel à manifestation d'intérêt doit permettre de choisir le futur repreneur de l'autorisation de l'EHPAD Les Trois Sources pour assurer :

- Dès le lundi 1<sup>er</sup> janvier 2024, la continuité de l'exploitation ;

#### **2- Cahier des charges**

Le cahier des charges de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) est annexé au présent avis (**annexe 1**). Il sera téléchargeable sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé Occitanie rubrique « Appel à

projets et à candidatures » ([www.occitanie.ars.sante.fr](http://www.occitanie.ars.sante.fr)) et également sur le site internet du Conseil départemental ([www.lozere.fr](http://www.lozere.fr)).

Il pourra également être adressé par courrier ou par messagerie, sur simple demande écrite formulée auprès de l'ARS Occitanie et du Conseil départemental [ARS-OC-DD48-OSA@ars.sante.fr](mailto:ARS-OC-DD48-OSA@ars.sante.fr) et [autonomie@lozere.fr](mailto:autonomie@lozere.fr)

Des demandes d'informations complémentaires pourront être sollicitées par les candidats par messagerie à l'adresse citée précédemment en mentionnant dans l'objet « AMI n°2023 – ARS/CD/PA-48-01 ».

### 3- Modalités de transmission du dossier de candidature

Le dossier de candidature sera à adresser, en une seule fois, par courriel au **plus tard pour le 31 juillet 2023** minuit auprès de la délégation départementale de la Lozère et du Conseil départemental aux adresses suivantes : [ARS-OC-DD48-OSA@ars.sante.fr](mailto:ARS-OC-DD48-OSA@ars.sante.fr) et [autonomie@lozere.fr](mailto:autonomie@lozere.fr)

Les dossiers parvenus ou déposés après la date limite de dépôt des dossiers ne seront pas recevables.

### 4- Modalités d'instruction des projets

Les dossiers seront analysés au regard des dispositions du cahier des charges et selon les critères prioritaires mentionnés. Le niveau de maturité du projet sera apprécié ainsi que le calendrier prévisionnel de mise en œuvre effective.

La décision d'autorisation du Directeur Général de l'ARS et de la Présidente du Conseil départemental de la Lozère sera notifiée au candidat retenu par lettre recommandée avec avis de réception.

### 5- Calendrier

ETAPES	CALENDRIER
Publication AMI	13/06/2023
Fenêtre de dépôt des candidatures	Du 13/06/2023 au 31/07/2023
Instruction des dossiers de candidature et choix du lauréat	Du 01/08/2023 au 15/09/2023
Notification de la décision d'autorisation	Du 15/09/2023 au 30/09/2023
Reprise de la gestion de l'EHPAD par le repreneur	A compter du lundi 01/01/2024

Le 13 juin 2023,